

**Demande d'extension d'une concession d'infrastructure ferroviaire
Axes forts de transports publics urbains (AFTPU)**

Communes de Renens, Crissier, Ecublens, Bussigny et Villars-Sainte-Croix

Publication de la demande

Requérant : Transports publics de la région lausannoise SA (tl)

Ligne : Tramway t1

Tronçon : Renens-Gare – Villars-Sainte-Croix

Objet : **Demande d'extension de la concession d'infrastructure ferroviaire de la ligne de tramway en direction de Villars-Sainte-Croix, mesure du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)**

Pour les détails, il est renvoyé aux dossiers mis à disposition pour consultation.

Procédure : La procédure est conduite conformément à l'art. 9 al. 1 de l'ordonnance sur les concessions, la planification et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCPF; RS 742.120). L'autorité compétente est l'Office fédéral des transports (OFT)

Audition : L'OFT procède à l'audition des cantons, des entreprises de transport titulaires d'une concession pour transport de voyageurs et des gestionnaires de l'infrastructure concernés.

Publication : Le dossier du projet peut être consulté aux adresses suivantes :

- Commune de **Renens**, Centre technique communal, Rue du Lac 14, 1020 Renens
- Commune de **Crissier**, Service de l'urbanisme, développement et mobilité, Ch. de Chisaz 1, 1023 Crissier
- Commune d'**Ecublens**, Centre technique, Service de l'urbanisme, Ch. des Esserts 5, 1024 Ecublens
- Commune de **Bussigny**, Bureau technique, Rue St-Germain 1, 1030 Bussigny-près-Lausanne
- Commune de **Villars-Sainte-Croix**, Greffe municipale, Au Village 23, 1029 Villars-Sainte-Croix

du **mercredi 21 août au jeudi 19 septembre 2019 inclusivement**, conformément aux avis publiés dans la FAO et le quotidien 24 heures édition Lausanne du mardi 20 août 2019, selon les heures d'ouverture ordinaire.

Observations : Durant le délai de publication, les intéressés peuvent adresser leurs observations par écrit à :

Direction générale de la mobilité et des routes DGMR, Management des transports MT, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne

La DGMR/MT fournira au besoin les informations supplémentaires aux intéressés et informera l'OFT au sujet des observations de tiers qui lui seront parvenues.

Pour l'Office fédéral des transports :
Direction générale de la mobilité et des
routes du canton de Vaud

Lausanne, le 15 août 2019